

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
22 février 2019
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
74^e réunion

**Partenariats stratégiques et coordination
(y compris les réformes aux Nations Unies)**

Résumé

Le présent document examine les principaux développements concernant les partenariats stratégiques et la coordination depuis le dernier rapport présenté en mars 2018 à la soixante-et-onzième réunion du Comité permanent. Il fournit des exemples des différents types de partenariat qu'entretient le HCR et décrit la manière dont les changements institutionnels, y compris les efforts de réforme plus étendus des Nations Unies, renforcent l'approche de partenariats stratégiques du HCR. Il souligne également l'importance des partenariats dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et présente l'engagement actuel du HCR dans divers processus interorganisations.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Partenariats stratégiques	3-23	3
A. Le système des Nations Unies et les organisations internationales	4-10	3
B. Organisations non gouvernementales	11-14	5
C. Institutions financières.....	15-17	6
D. Secteur privé.....	18-20	6
E. Organisations sportives	21-23	7
III. Coordination	24-37	7
A. Réponse pour les réfugiés.....	24-28	7
B. Déplacements internes.....	29-23	8
C. Coopération dans le contexte des mouvements mixtes	34-37	10

I. Introduction

1. Conformément aux Orientations stratégiques (2017-2021) du Haut Commissaire et au Pacte mondial sur les réfugiés, lequel a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2018, le HCR entend continuer à approfondir et à élargir ses partenariats stratégiques. La riche expérience tirée à ce jour de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés a aidé à définir les priorités du HCR en matière de partenariats dans la perspective d'un appui à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés.

2. L'action du HCR dans le domaine des partenariats a également été guidée par un certain nombre de réformes et d'initiatives à l'échelle du système tout entier. Il s'agit notamment de la réforme du système de développement des Nations Unies et du travail en cours concernant les objectifs de développement durable. L'objectif de développement durable 17, en particulier, souligne l'importance de renforcer les partenariats et la coopération pour atteindre les objectifs de développement durable. Le HCR a joué un rôle de catalyseur à cet égard, soutenant les gouvernements nationaux, y compris les ministères compétents, et réunissant les acteurs du développement pour appuyer la réponse au déplacement et aux situations d'apatridie. Pour renforcer ce rôle et permettre au HCR d'avoir un impact plus important, un certain nombre de changements internes ont été mis en œuvre en 2018, dont la création d'une nouvelle Division pour la résilience et les solutions, et la restructuration du Service des partenariats et de la coordination. Ce service comprend à présent les sections qui gèrent la coordination interorganisations, les partenariats avec les organisations des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile, ainsi que les initiatives sportives, assurant la cohérence de l'engagement de l'Organisation. De plus, l'initiative de décentralisation et de régionalisation du Haut Commissaire, qui reflète les actions plus larges de réforme des Nations Unies, devrait promouvoir encore les partenariats stratégiques du HCR sur le lieu d'exécution.

II. Partenariats stratégiques

3. L'engagement d'un large éventail d'acteurs, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la sphère humanitaire classique, est indispensable pour mobiliser des réponses efficaces et trouver des solutions aux problèmes de déplacement forcé et d'apatridie. Il faut pour cela renforcer les partenariats existants mais aussi en nouer de nouveaux pouvant favoriser l'adoption d'approches innovantes de la protection et de l'assistance. L'utilisation de « nouvelles méthodes de travail », comme une meilleure coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, est essentielle et fondamentale dans le cadre des réformes générales aux Nations Unies, concernant en particulier le système des Nations Unies pour le développement. Le HCR a notamment contribué à des initiatives menées par le terrain pour mettre en évidence des objectifs collectifs et s'employer à les atteindre. L'Organisation et ses partenaires peuvent ainsi tirer profit des avantages comparatifs et des différents mandats, dépassant les cloisonnements qui existent depuis longtemps, avec un effet positif sur les opérations. Le HCR a pour objectif majeur de veiller à ce que la protection reste au cœur de ces actions.

A. Le système des Nations Unies et les organisations internationales

Réforme du système des Nations Unies pour le développement

4. Le HCR soutient activement la réforme du système de développement des Nations Unies, qui vise à assurer une mise en œuvre plus efficace et efficiente des activités de développement au niveau des pays, ainsi qu'une action coordonnée et un engagement auprès d'un large éventail d'acteurs du développement, afin de répondre aux priorités de développement nationales et de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Cette démarche est cohérente avec les ambitions du Pacte mondial sur les réfugiés et augmentera les possibilités pour le HCR de coopérer avec les acteurs du développement dans l'apport d'une protection et de solutions aux réfugiés, et d'un appui aux communautés qui les accueillent.

5. De nombreux aspects de la réforme, notamment le renforcement des plates-formes régionales, reflètent les priorités stratégiques et les changements internes du HCR, qui cherche à rapprocher les prises de décision et la responsabilisation du point d'exécution. En tant que membre du Groupe principal des Nations Unies sur les objectifs de développement durable et suite l'engagement qu'il a pris de permettre la réussite de la réforme du système de développement des Nations Unies, le HCR participe à divers axes de travail. Il fait office de coprésident du Groupe d'innovation en affaires, avec le Programme alimentaire mondial (PAM). À ce titre, le HCR et le PAM sont chargés de diriger les actions visant à regrouper les « fonctions de *back office* » en services communs, tant localement que mondialement, afin d'améliorer l'appui aux opérations et d'orienter davantage de ressources vers le cœur du programme et de l'exécution. Le HCR participe aussi à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), à la formulation du Cadre d'obligation redditionnelle en matière de gestion et à la révision du processus de sélection du coordonnateur résident. Concernant ce dernier, l'Organisation a doublé sa contribution au système du coordonnateur résident, qui est passée de 1,24 million de dollars E.-U. en 2018 à 2,5 millions de dollars E.-U. en 2019.

Coordination au sein des Nations Unies et avec les autres organisations internationales

6. Engagé dans le programme central de réforme et les efforts visant à renforcer l'Organisation dans son ensemble, le HCR est un partenaire fiable dans les forums interorganisations, comme le Comité permanent interorganisations (CPI) et le Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination (CEB). Le HCR a joué un rôle central dans l'élaboration des protocoles intitulés « *Humanitarian System-wide Scale-up* » (protocoles d'intensification de l'intervention humanitaire à l'échelle du système) du CPI, qui remplacent ceux intitulés « *Humanitarian System-wide Emergency Activation (L3 Response)* » (Activation d'une déclaration de situation d'une urgence humanitaire à l'échelle du système (Réponse de niveau 3)) du CPI de 2012. Ce principe vise à renforcer la réponse aux crises à déclenchement soudain, lorsque la capacité de la communauté humanitaire à diriger, coordonner et fournir l'assistance et la protection est insuffisante par rapport à l'ampleur, à la complexité et à l'urgence de la situation.

7. La coopération avec les principaux partenaires du HCR au sein du système des Nations Unies, notamment le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a continué d'être renforcée au niveau tant central que du terrain. Plusieurs outils conjoints ont été élaborés, y compris concernant les évaluations des besoins interorganisations. Un accent important a aussi été placé sur le partenariat avec le PAM, qui a abouti à des principes conjoints en vue de l'apport d'une assistance ciblée et d'un accord mondial d'échange de données. En décembre 2018, le HCR, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OCHA se sont entendus sur des principes clés pour une plate-forme commune de versement d'espèces, qui peut inclure d'autres organismes intéressés, conformément aux « engagements du Grand compromis ». Suite à l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Haut Commissaire et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations ont publié en janvier 2019 une lettre conjointe définissant les rôles et les responsabilités distincts des deux organisations et les domaines de collaboration dans les situations impliquant à la fois les réfugiés et les migrants.

8. S'appuyant sur les conclusions d'un examen conjoint de la coopération entre le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les deux organisations ont mis au point un plan d'action pour renforcer la collaboration dans divers domaines, notamment la programmation et la collecte de fonds conjoints. La collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) produit elle aussi des résultats, avec des détachements de personnel entre les deux organisations et le lancement conjoint de la première étude jamais réalisée sur le financement des réfugiés en septembre 2018.

9. Des actions sont en cours afin de renforcer et de garantir la prévisibilité de la réponse aux nouvelles crises par une actualisation des accords de coopération existant avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

10. Le HCR a œuvré à la réalisation des objectifs relatifs à la protection et aux solutions par un engagement continu au sein des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. En 2018, l'Organisation a contribué à plus de 160 rapports spécifiques à des pays consacrés aux mécanismes de défense des droits de l'homme. Quelque 73 % des recommandations du HCR adressées aux organes de suivi des traités des Nations Unies ont été reprises dans les observations finales faites par ces organes aux États, sur la base desquelles le HCR a pu plaider pour l'introduction de changements importants dans la législation et les pratiques nationales. Il a également collaboré étroitement avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans le cadre du suivi de la réunion annuelle du haut niveau entre le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge, les deux organisations ont renforcé leur coopération sur le déplacement interne, notamment en travaillant plus étroitement afin d'aider les États à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des politiques pertinentes. Un aide-mémoire conjoint du HCR et du CICR sur le caractère civil et humanitaire des camps et des zones d'installation de réfugiés et de déplacés internes a été publié en juillet 2018.

B. Organisations non gouvernementales

11. Le travail du HCR avec les ONG partenaires, qui jouent un rôle essentiel dans l'apport de l'assistance humanitaire et pour entrer en contact avec les personnes prises en charge, a été renforcé par diverses initiatives. Les ONG ont participé à des discussions sur l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et ont fourni des contributions écrites. Les consultations annuelles des ONG ont réuni plus de 500 participants, qui ont apporté des contributions précieuses au Pacte mondial sur les réfugiés et à d'autres discussions de politique générale.

12. En 2018, le HCR a décaissé environ 1,24 milliard de dollars E.-U. en faveur de 860 ONG nationales et internationales¹. Il s'est engagé à atteindre l'objectif fixé dans le cadre du Grand compromis de fournir 25 % de ses dépenses de programme aux réponses locales et nationales d'ici 2020. En 2018, il a pu atteindre 22 % (contre 19 % lors de l'introduction du Grand compromis). Environ 752 millions de dollars E.-U. (contre 699 millions en 2017) ont été fournis à 865 partenaires locaux et nationaux, dont 555 millions (contre 524 millions en 2017) à 666 ONG. Il s'agit là du nombre le plus élevé de partenaires locaux et nationaux enregistrés par le HCR.

13. Le HCR a publié une note d'orientation élaborée avec le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) sur le « renforcement de la capacité complémentaire » pour les ONG, qui vise à fournir un appui plus efficace aux réfugiés et autres personnes prises en charge. L'Organisation a également continué à renforcer sa collaboration avec ses partenaires ONG dans les domaines du plaidoyer, du renforcement des capacités, de la planification conjointe, de l'utilisation accrue des ressources, de l'action opérationnelle et de la prévention de la fraude et de la corruption (via le Cadre renforcé pour la mise en œuvre avec les partenaires). Les partenaires locaux ONG participent également à un certain nombre d'initiatives ayant pour but d'harmoniser et de simplifier les procédures, menées conjointement avec l'UNICEF et le PAM. Il s'agit notamment de formats harmonisés de présentation des rapports, qui ont été communiqués à toutes les opérations de pays.

14. Le Portail des partenaires du HCR a été converti en Portail des partenaires interorganisations en novembre 2018, qui a permis d'étendre les interactions entre les partenaires et leur a donné l'occasion de participer à des activités plus larges des Nations Unies. Ce portail permet la conduite de processus communs relatifs à la diligence requise, qui réduisent la charge administrative pesant sur les partenaires et accroissent l'efficacité. Depuis la conversion, 26 nouveaux partenaires supplémentaires ont conclu un accord de partenariat avec le HCR. L'Organisation et l'UNICEF ont aussi harmonisé leur méthode d'audit pour les partenaires communs, en utilisant une approche fondée sur les risques mise au point par le HCR.

¹ Ces chiffres sont provisoires car la clôture des comptes de l'année 2018 est encore attendue.

C. Institutions financières

15. Le HCR et la Banque mondiale ont développé leur coopération pour tenter de trouver des solutions aux défis posés par le déplacement forcé. À ce jour, 14 pays ont été jugés éligibles pour le financement dans le cadre du sous-guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, créé en décembre 2016². Le HCR a également travaillé avec la Banque mondiale dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel (GCFF) ayant permis de mobiliser 500 millions de dollars E.-U. de subventions auprès des donateurs qui ont réuni environ 2,5 milliards de dollars E.-U. de financement concessionnel. Ces ressources ont servi en Jordanie et au Liban pour des projets visant à renforcer la résilience économique et sociale des populations réfugiées et locales.

16. S'appuyant sur une série d'études analytiques conjointes menées en Afrique et au Moyen-Orient, la Banque mondiale et le HCR mettent en place un Centre commun de données sur les déplacements forcés devant être logé à Copenhague. Ce centre va améliorer la production et l'analyse des données socio-économiques au niveau des ménages sur les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides pour renforcer la capacité des parties prenantes à prendre des décisions de programmation en temps voulu et en s'appuyant sur des éléments concrets. En avril 2018, le Groupe de la Banque mondiale a établi la plate-forme de coordination des Banques multilatérales de développement (BMD) pour lutter contre le déplacement forcé et la migration. Le HCR a participé aux réunions inaugurales de cette plate-forme. Elle vise à sensibiliser les banques multilatérales de développement et à les encourager à s'engager dans les situations de réfugiés et de déplacement.

17. La collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale a été davantage élargie grâce à l'initiative « *Kakuma as a marketplace* » menée au Kenya avec la Société financière internationale (SFI). À travers une étude détaillée du volume et du type de commerce réalisé dans le camp de réfugiés de Kakuma, la SFI vise à mobiliser l'investissement des entrepreneurs locaux pour améliorer les possibilités économiques. Elle entend mener des études similaires en Éthiopie et en Ouganda.

D. Secteur privé

18. En 2008, une nouvelle stratégie pluriannuelle a été élaborée pour les partenariats privés et la philanthropie, définie en fonction de l'objectif du HCR consistant à lever 1 milliard de dollars E.-U. auprès du secteur privé d'ici à 2025. Cette stratégie permettra au HCR d'être prêt à exploiter et à gérer l'engagement du secteur privé, y compris dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés, en prêtant une attention égale aux conséquences financières et non financières de ces partenariats.

19. L'Organisation a lancé une nouvelle campagne intitulée « 2 milliards de kilomètres vers la sécurité », destinée à sensibiliser le monde aux longs voyages qu'entreprennent les réfugiés chaque année pour parvenir à la sécurité, et à lever 15 millions de dollars E.-U. pour ses opérations auprès de particuliers et d'autres donateurs du secteur privé. Cette campagne invite le public à courir, marcher ou rouler en vélo pour cumuler un total de 2 milliards de kilomètres, distance que parcourent collectivement les réfugiés chaque année selon les estimations.

20. Le HCR collabore avec le Forum économique mondial, principalement dans les domaines de la numérisation et de l'innovation en matière de financement. En 2018, le Haut Commissaire a participé au Conseil du Forum économique mondial sur l'avenir de la planète consacré au système humanitaire, dont l'objectif est de définir les rôles des

² Ces 14 pays sont : le Bangladesh, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Niger, l'Ouganda, le Pakistan, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad. Le cas du Kenya est aussi à l'étude. Les projets approuvés dans ces pays portent notamment sur l'agriculture, l'éducation, la santé, la nutrition, la gouvernance, le développement rural, la protection sociale et la main-d'œuvre. En 2018, le HCR a participé à plusieurs missions conjointes de détermination de l'éligibilité, qui sert de base à l'évaluation par la Banque mondiale de l'environnement de protection et des vulnérabilités des réfugiés dans les pays concernés.

organisations humanitaires et d'autres acteurs comme accélérateurs des capacités locales. Il est également devenu membre du Groupe de haut niveau du Forum sur l'investissement humanitaire. En janvier 2019, le HCR a participé aux réunions annuelles du Forum à Davos, en Suisse, qui ont été l'occasion de participer à un certain nombre de réunions du secteur privé et de rencontres parallèles où les questions de réfugiés et de déplacement ont été débattues. Un certain nombre de partenariats existants ont été renforcés et les partenariats potentiels ont été encouragés dans le cadre de réunions bilatérales. Par ailleurs, le HCR a organisé un petit-déjeuner consacré à l'investissement dans l'inclusion des réfugiés, auquel ont participé la Société financière internationale et une vingtaine de participants de haut niveau du secteur privé, pour discuter des possibilités d'un travail en commun dans les régions qui accueillent des réfugiés.

E. Organisations sportives

21. Conformément au paragraphe 44 du Pacte mondial sur les réfugiés³, le HCR renforce les partenariats existants avec les organisations et les entités sportives et en développe de nouveaux. Les partenariats avec le Comité international olympique, la Fondation du football club de Barcelone, la Confédération asiatique du football, la Fondation humanitaire de Taekwondo et la *Football Club Social Alliance*, entre autres, fournissent déjà des ressources et une expertise en matière de programmation sportive.

22. Le HCR reconnaît le potentiel des activités sportives pour renforcer l'environnement de protection en faveur des enfants et des jeunes réfugiés, déplacés internes et apatrides et de leur communauté. En 2018, le HCR, le Comité international olympique et Terre des Hommes ont lancé une boîte à outils sur le sport en tant qu'instrument de protection, « *Sports for Protection toolkit* », qui sert de guide pratique pour la programmation sportive dans les sites de déplacement forcé.

23. En 2017, le HCR a renforcé son partenariat de longue date avec le Comité international olympique avec la création de la Fondation olympique pour les réfugiés. Avec l'appui des partenaires du Mouvement olympique, des gouvernements et des donations privées, la fondation vise à créer des espaces sûrs pour le sport dans des environnements de déplacement et finance des activités pluriannuelles axées sur le sport comme instrument de protection (« *sport for protection* »). En 2018, de telles activités ont été menées en Jordanie, au Kenya, en République démocratique du Congo et en Turquie. Le HCR collabore aussi avec des partenaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à travers un nouveau réseau de points focaux pour le sport basé à Genève et à Lausanne, qui entend renforcer la coopération dans le domaine du sport pour promouvoir le développement et la paix.

III. Coordination

A. Réponse pour les réfugiés

24. Le HCR a continué à renforcer la coordination dans les situations de réfugiés et à explorer les moyens de faire intervenir les acteurs du développement dès le début d'une réponse. Avec cet objectif à l'esprit, il a organisé des réunions bilatérales en 2018 avec les principaux partenaires des Nations Unies, dont le PAM, l'OIM, l'OCHA et l'UNICEF ; avec des organisations internationales telles que la FICR ; et avec un certain nombre de partenaires ONG, dont le Comité international de secours (IRC), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) ; ainsi que d'autres organismes placés sous la houlette de l'ICVA et d'InterAction. En juin 2018, une réunion stratégique entre un

³ Le paragraphe 44 du Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît « le rôle important que le sport [...] peut jouer dans l'épanouissement, l'inclusion, la cohésion et le bien-être en société, en particulier pour les réfugiés enfants (filles et garçons), adolescents, jeunes, personnes âgées et personnes handicapées », et invoque la conclusion de nouveaux partenariats pour « améliorer l'accès aux [...] activités sportives [...] dans les zones abritant les réfugiés. »

groupe restreint de coordonnateurs résidents et de représentants du HCR s'est tenue à Genève, pour discuter de la collaboration et des complémentarités dans le contexte des réponses globales en faveur des réfugiés.

25. Conformément au modèle de coordination pour les réfugiés, le HCR a travaillé sur la planification et l'analyse régionales conjointes et sur les stratégies nationales de protection et de solutions conçues sous la direction des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés. En 2018, des plans de réponse régionaux pour les réfugiés ont été coordonnés pour les situations relatives au conflit au Burundi, au Nigéria, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. En décembre 2018 a été lancé le plan de réponse régional pour les réfugiés et les migrants pour la situation au Venezuela (République bolivarienne du), codirigée par le HCR et l'OIM.

26. Le Plan régional réfugié et résilience pour la Syrie (3RP), codirigé par le HCR et le PNUD, a fourni un exemple de la manière de répondre aux besoins des réfugiés ainsi que des communautés et des pays d'accueil dans le cadre d'un seul plan régional auquel participent de multiples organismes. S'appuyant sur cette expérience et sur les avantages de la planification de moyen à long terme établie par le 3RP pour la situation en Syrie, tous les plans de réponse 2019 en faveur des réfugiés couvrent une période de deux ans (2019-2020) et intègrent les actions en vue de l'apport de réponses d'urgence à celles visant à renforcer la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil.

27. En tenant compte des différents types de plans de réponse pour les réfugiés, en 2018, 220 partenaires dans plus de 20 pays ont lancé un appel de 8 milliards de dollars E.-U. sous la direction de leur coordonnateur régional pour les réfugiés respectif. Plus de 4 milliards de dollars E.-U. ont été mobilisés pour la réponse à ces crises au Burundi, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, somme sur laquelle 2,9 milliards de dollars E.-U. ont été directement promis aux organismes partenaires par les donateurs.

28. Le HCR a participé à 19 plans de réponse humanitaire sur un total de 21, dont 11 comportaient des chapitres sur les réfugiés. L'Organisation a également pris part à l'élaboration de 99 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en 2018.

B. Déplacements internes

29. Tout au long de l'année 2018, le HCR a travaillé avec l'OCHA et le CPI afin d'élaborer des approches cohérentes, axées sur l'apport de solutions aux situations de déplacés internes. Au niveau interne, à la suite d'une revue opérationnelle, le HCR actualise sa politique relative au déplacement interne conformément à l'engagement pris par le Haut Commissaire de faire du HCR un partenariat plus décisif et plus prévisible dans les situations de déplacés internes. L'une des recommandations clés de la revue a été de renforcer la préparation précoce⁴. En outre, elle a souligné à quel point il était important d'accroître la prévisibilité de l'engagement précoce du HCR dans les nouvelles situations et celles qui évoluent⁵. D'autres recommandations sont également en cours de mise en œuvre, comme les moyens de soutenir la protection pour en faire un moteur de la réponse.

30. En 2018, année du 20^e anniversaire des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », un plan d'action multipartite de trois ans pour les déplacés internes a été lancé. Intitulé « Plan d'action PD20 », il invoque une collaboration plus stratégique entre les acteurs humanitaires et de développement afin de prévenir et de résoudre les situations de déplacement interne, et de renforcer la protection des déplacés internes. Le HCR est pleinement engagé dans la mise en œuvre de ce plan à travers ses activités au niveau des pays et ses échanges régionaux (y compris en Afrique, où le 10^e anniversaire de la Convention de l'OUA sur la protection et l'assistance aux personnes

⁴ En conséquence, des actions de préparation minimums seront établies pour tous les pays, y compris par le déploiement de coordonnateurs et de spécialistes de la gestion de l'information.

⁵ Le déplacement dans les régions du Kasai/de l'Ituri, en République démocratique du Congo, a coïncidé avec la revue sur les déplacés internes. Le HCR a rapidement intensifié son engagement dans cette nouvelle situation.

déplacées en Afrique (Convention de Kampala) sera célébré en 2019). Cette initiative sera également soutenue par la direction conjointe, par le HCR, d'un groupe directeur composé de partenaires des Nations Unies, d'organisations internationales, d'États et de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays.

31. Le HCR continue à diriger le Groupe mondial chargé de la protection et codirige le Groupe mondial chargé des abris ainsi que le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps. L'Organisation dirige 24 des 26 groupes sectoriels de la protection sur le terrain et mécanismes analogues. En 2018, le Groupe mondial chargé de la protection a célébré le plan PD20 en réunissant des tables rondes avec les partenaires gouvernementaux et les ONG partenaires à Kiev et Amman. En octobre 2018, le Groupe mondial de la protection a également organisé une réunion de bilan avec les coordonnateurs résidents, les organismes des Nations Unies et le CICR sur la mise en œuvre de la politique de protection du CPI. En 2018, 17 missions sur le terrain pour soutenir 12 pays et 3 régions ont été menées par le Groupe mondial de la protection, y compris pour aider à élaborer des stratégies de protection de l'Équipe humanitaire de pays (70 % des Équipes humanitaires de pays disposent à présent d'une telle stratégie). En mai 2018 et pour la première fois, le Groupe mondial de la protection a réuni des représentants de ses « domaines de responsabilité⁶ » lors d'une conférence à Bangkok visant à renforcer la cohérence d'un large éventail d'activités de protection.

32. Dans le contexte du Groupe mondial chargé des abris, codirigé par le HCR et la FICR, le HCR dirige (ou codirige) 13 des 28 groupes nationaux actifs pour les abris et structures analogues, répondant aux besoins de plus de 7 millions de personnes prises en charge, par des efforts coordonnés d'environ 350 partenaires et un budget global de 300 millions de dollars E.-U. Dix des 45 partenaires du Groupe mondial chargé des abris travaillaient étroitement avec les organismes chef de file de groupe sectoriel au sein du groupe consultatif stratégique, qui a développé une nouvelle stratégie ambitieuse pour le groupe sectoriel pour 2018-2022. En 2018, plus de 1 500 jours de coordination, de soutien technique et d'appui à la gestion de l'information ont été fournis aux groupes sectoriels du terrain, dont 300 jours de missions sur le terrain. En 2018, la collaboration entre le HCR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), officialisée par un mémorandum d'accord global, s'est intensifiée concernant les questions relatives aux abris, aux zones d'installation et à la planification urbaine. Les deux organisations ont également accepté de travailler ensemble à l'apport d'un appui aux opérations par le déploiement des équipes conjointes et l'élaboration de directives pour l'action en milieu urbain.

33. En 2017, le Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps, codirigé par le HCR et l'OIM, a soutenu 19 groupes sectoriels nationaux et structures analogues, le HCR ayant dirigé (ou codirigé) 14 d'entre eux et fourni 290 jours de missions sur le terrain⁷. La collaboration avec NORCAP (capacité de déploiement du NRC) concernant le renforcement des capacités et le tutorat pour le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps a conduit à l'apport d'une formation au HCR et au personnel de ses partenaires, ainsi qu'aux autorités en Éthiopie et au Soudan. Le séminaire annuel du Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps a réaffirmé les objectifs de la stratégie pour 2017-2021 et confirmé la pertinence des approches et des outils de gestion des sites dans les environnements autres que les camps. Le groupe consultatif stratégique du Groupe mondial chargé de la coordination et de la gestion des camps a été renouvelé, avec comme membres ACTED, le DRC et le NRC, tandis que la Fédération luthérienne mondiale a mis fin à sa participation.

⁶ Les domaines de responsabilité du Groupe mondial de la protection sont : la protection de l'enfant ; la lutte contre la violence liée au genre ; la lutte contre les mines ; et le logement, les terres et les biens.

⁷ Les autres structures de coordination et de gestion des camps analogues aux groupes sectoriels établies afin d'être adaptées au contexte opérationnel en Afghanistan, en Éthiopie et au Niger seront évaluées quant à leur efficacité et à l'impact de leurs actions.

C. Coopération dans le contexte des mouvements mixtes

34. En 2018, le HCR a continué à travailler avec un large éventail de partenaires afin d'assurer des réponses opérationnelles efficaces aux mouvements mixtes comprenant des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Dans le contexte du Groupe de travail conjoint de l'Union africaine, de l'Union européenne et des Nations Unies, le HCR et l'OIM ont collaboré étroitement dans la région méditerranéenne, l'OIM prenant en charge les retours assistés, la réintégration et l'apport d'un appui basé sur la communauté aux migrants, et le HCR aidant à l'évacuation des demandeurs d'asile et des réfugiés en vue de leur réinstallation ou d'une autre solution. Le HCR et l'OIM ont également proposé un accord de débarquement régional concret, pratique et prévisible pour la Méditerranée, qui compléterait la réforme actuelle du Régime d'asile européen commun.

35. Pour faire face à l'exode de réfugiés et de migrants vénézuéliens, le HCR et l'OIM ont mis en place une plate-forme régionale de coordination interorganisations et nommé un Représentant spécial conjoint, qui travaille avec les gouvernements et les partenaires à nouer des alliances régionales et à mobiliser un appui pour les pays touchés. Une stratégie régionale d'aide aux pays d'accueil a été élaborée, sous-tendue par une stratégie de protection, et qui prend en compte l'environnement de protection favorable et l'accès à l'éducation, à la santé et aux moyens d'existence fourni par la plupart des États d'accueil de la région. Le HCR coopère aussi avec les organisations de la société civile actives dans le domaine des mouvements mixtes, y compris sur des questions telles que la détention, les enfants en déplacement et la lutte contre la traite d'êtres humains. Par ailleurs, l'Organisation continue de participer à des dispositifs de coordination des mouvements mixtes dans diverses opérations, comme dans la Corne de l'Afrique.

36. Les réponses au caractère mixte de certains mouvements de population de grande ampleur, y compris pour résoudre les problèmes qu'ils posent aux États, seront guidées à la fois par le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Pacte mondial sur les réfugiés prévoit la possibilité de création de dispositifs de partage de la charge et des responsabilités pour aider les États touchés par des mouvements mixtes de grande ampleur, selon qu'il convient. Le HCR travaillera avec des partenaires tels que l'OIM afin de réfléchir à la nature de l'appui qui peut être fourni conjointement aux États dans ce contexte, en s'appuyant sur les partenariats et les dispositifs opérationnels existants.

37. En outre, en tant que membre du Comité exécutif du nouveau Réseau des Nations Unies sur les migrations, le HCR travaille avec ses partenaires afin qu'un appui cohérent à l'échelle du système tout entier soit fourni aux États pour les aider à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés et à résoudre les problèmes liés aux migrations, y compris les lacunes de protection et l'assistance aux migrants, en complément des réponses destinées aux réfugiés et autres personnes ayant besoin de la protection internationale.